

1 Quai de la Douane  
33064 Bordeaux Cedex

téléphone : 05 56 48 82 82  
télécopie : 05 56 48 82 88  
contact@musee-douanes.fr  
<http://www.musee-douanes.fr>

## TARIF DES PRESTATIONS

Tarifs au 1er janvier 2010

### **I. Entrée au musée :**

**Tarif plein :** 3 €

**Tarif réduit (sur présentation de justificatifs) :** 1,50 €

- Étudiants jusqu'à 25 ans,
- Titulaires de carte famille nombreuse,
- Groupes à partir de 10 personnes (payantes)

**Gratuité (sur présentation de justificatifs) :**

- jeunes de moins de 18 ans,
- accompagnateurs de groupes (5 max pour les jeunes publics, 2 max pour les adultes)
- personnes handicapées ainsi qu'un accompagnateur,
- demandeurs d'emploi et RMIstes,
- fonctionnaires des Douanes (en activité et retraités),
- membres de l'A.H.A.D.,
- détenteurs de cartes professionnelles (ICOM, presse, guides touristiques)

Certains partenariats ouvrent droit à des tarifs préférentiels, renseignements à l'accueil du musée.

### **II. Visites guidées du musée :**

- Parcours de découverte des collections par le personnel du musée : 40 € par groupe en sus du droit d'entrée, groupes de 10 à 25 personnes
- Droit de parole pour un guide extérieur : 20 € en sus du droit d'entrée
- Ateliers pédagogiques (scolaires) : 40 € par classe
- Activités ludiques (hors temps scolaires et individuels) : 15 € par groupe de 10 à 25 enfants
- Les annulations hors délais (à moins de 15j) seront facturées selon le prix indiqué sur le devis validé lors de la réservation

### **III. Privatisation du musée :**

Le musée peut être mise à disposition pour une soirée privée. La capacité du musée est de 300 personnes maximum, à moduler selon l'événement organisé afin d'assurer la sécurité des oeuvres et du public. Le forfait global est de 1.000 € pour 5 h. Ce prix comprend 500 € de location du lieu, auxquels s'ajoutent 500 € de frais de personnel (2 agents assurant la surveillance et la sécurité des lieux, des biens et des personnes) et de logistique (organisation de l'événement, protection des lieux). Ce forfait peut être minoré ou majoré selon les circonstances de l'événement. Ecrire à [contact@musee-douanes.fr](mailto:contact@musee-douanes.fr)

## **IV. Recherches documentaires et généalogiques<sup>1</sup> :**

### **Frais de recherche :**

- Recherche simple : gratuit
- Consultation sur place : gratuit
- Retranscription (recherches généalogiques) : 15 €, 5 € la photo
- Recherche avancée : 15 €, inclus : 1 à 10 photocopies, 1 à 5 photos

## **V. Frais de reproduction et d'exploitation<sup>1</sup> :**

### **A/ Frais de reproduction :**

- Photocopies (N&B, format A4 uniquement) : 0,30 € par page
- Fichiers numériques (documents scannés, couleur A4) : 1 € par page
- Photos numériques<sup>2</sup> : 2 € par photo

### **B/ Frais d'exploitation<sup>3</sup> :**

Crédit photographique obligatoire : ©**Musée national des Douanes, France**. Toute absence ou erreur de mention entraîne le doublement des droits d'exploitation.

1. Utilisation à titre personnel ou familial : gratuit
2. Utilisation à but pédagogique (expositions, édition,...) : gratuit, avec remise d'un exemplaire
3. Exposition culturelle : 75 €, avec remise d'un exemplaire du catalogue
4. Édition :

- Presse / Ouvrages :

|            |             |       |
|------------|-------------|-------|
| - France : | 1/4 page    | 50 €  |
|            | 1/2 page    | 75 €  |
|            | 1 page      | 100 € |
|            | double page | 150 € |
|            | couvertures | 200 € |

- Europe : Multiplier tarifs France par 1,5

- Monde : Multiplier tarifs France par 2

- Utilisation commerciale : 250 €

- Multimédia (CD, DVD,...) : 100 €

5. Utilisation vidéo (durée 5 ans) :

- Diffusion télévision 1 passage : 100 €
- Diffusion télévision plusieurs passages : 200 €

6. Utilisation publicitaire :

- exposition commerciale (salons, foire,...) : 150 €
- autres supports : 250 €
- spot publicitaire : 500 €

### **C/ Frais d'envoi :**

- Envoi sur CD-rom : 5 €
- Envoi par Internet : gratuit

<sup>1</sup> Gratuit pour membres AHAD, 50% pour les douaniers - sauf sur frais d'exploitation

<sup>2</sup> En cas d'intervention d'une société spécialisée, le demandeur devra acquitter le montant total de la prestation facturée.

<sup>3</sup> Ces tarifs s'entendent par image